

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0019350.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MONSIEUR SAMUEL LIEGEOIS Adresse FERME DE CHIMBAUD LES P'TISANES 75 chemin de l'Amandonne 07270 Empurany Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 25 février 2026 16:12:03 +01 (CET) Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 14/12/2025 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Maraichage diversifié plein champ	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	Biologique
	Raisin de table	Biologique
	Chataignes et marrons	Biologique
	Autres fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco) (Amandier, amélanchier, argousier, casseille, cassis, cognassier, figuier, grenadier, kaki, laurier, néflier du Japon, nashi, noyer, pommier, poirier, pêcher)	Biologique
	Prunes	Biologique
	Parcours herbeux (hors estives collectives)	Biologique
	Mélanges Céréaliers (sans légumineuses)	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	Biologique
	Maraichage diversifié plein champ (oignon, carotte, betterave, basilic, aubergine, poivrons, tomate, courgette, panais, haricot vert, salade, poix, radis, poix chiche, poireaux)	Biologique
	Jachère	Biologique
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (aubépine, bouleau, bourse à pasteur, coquelicot, églantier, gaillet grateron, laurier, mollène, noisetier, pin (bourgeons), ronce, saponaire, sureau (fleur et fruit), hêtre, frêne, tilleul, chêne, gui, lierre grimpant, noyer)	Biologique
	Toutes les PPAM présentes sur certificat	Biologique
	Tisanes : Calmatou, Coincée, Digestive, Douceur hivernale, Feminine, Lendemain de fête, Nuit douce, Rafraichissante, Rouillee, Stressée.	Biologique
	Sirops : hivernal, digestif, bardane, cassis, fleur de sureau, fleur de coquelicot, fleur de chataignier, monarde, menthe verte ou bergamote, mélisse, romarin, sauge, thym, serpolet, verveine	Biologique
	Gélees : thym serpolet, verveine, menthe, thym, fleur de sureau, Fleur de chataignier, cassis, mélisse, monarde	Biologique
	Vinaigres : provençal, estragon	Biologique
	Herbes de Provence, herbes à marinade	Biologique
	Ratatouille	Biologique
	Sel aux herbes	Biologique
	Chataigne au naturel	Biologique
	Confiture de chataigne	Biologique
	Pâte à tartiner	Biologique
	Purée de chataigne	Biologique
	Marrons Glacés	Biologique
	Ratatouille	Biologique
Soupe courge	Biologique	
Soupe courge chataigne	Biologique	
Soupe ortie chataigne	Biologique	
Soupe carotte poireaux	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation **COFRAC**

Hyperlien vers le certificat d'accréditation **<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf>**

II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ